

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ
DU

24 - 05 - 2000
matin

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ – C 208

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

– Interpellations de M. **Hubert Brouns**, de Mme **Annemie Van de Casteele**, de Mme **Martine Dardenne** et de M. **Luc Paque** et questions de M. **Hubert Brouns** à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur la commission d'enquête "dioxine" et la présence de PCB dans des aliments pour bétail" (n^{os} 400, 401, 407, 408, 1921, 1911)

Orateurs : **Hubert Brouns**, **Annemie Van de Casteele**, **Martine Dardenne**, **Luc Paque**, **Jaak Gabriëls**, ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes, **Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, **Colette Burgeon** et **Peter Vanhoutte**

COMMISSIONS RÉUNIES
DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION,
DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 24 MAI 2000

MATIN

PRÉSIDENCE :

M. Jos ANSOMS et Mme **Yolande AVONTROODT**

La séance est ouverte à 11 h 02.

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

COMMISSION DIOXINE ET PCB DANS LES ALIMENTS POUR BÉTAIL

– *Interpellation de M. Hubert BROUNS à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "la mise en oeuvre des recommandations de la commission d'enquête 'dioxine'" (n° 400)*

– *Interpellation de Mme Annemie VAN de CASTEELE à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de*

l'Agriculture et des Classes moyennes sur "la mise en oeuvre des recommandations de la commission 'dioxine'" (n° 401)

– *Question de M. Hubert Brouns à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "la présence de PCB dans les aliments pour bétail" (n° 1921)*

– *Interpellation de Mme Martine DARDENNE à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "les récents événements de Feluy (contamination d'aliment pour*

bétail) et la mise en oeuvre des recommandations de la Commission d'enquête 'Dioxine'" (n° 407)

– *Question de M. Hubert Brouns au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "la découverte de PCB dans l'alimentation destinée aux bovidés" (n° 1911)*

– *Interpellation de M. Luc PAQUE à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "la présence de PCB identifié dans une fabrique d'aliments pour bétail à Feluy" (n° 408)*

M. Hubert Brouns (CVP) : Mon interpellation a pour objectif d'examiner dans quelle mesure le gouvernement a tenu compte des recommandations formulées par la Commission dioxine.

Lorsque j'ai introduit ma demande d'interpellation, j'ignorais l'existence de la nouvelle affaire de PCB qui a "éclaté" la semaine dernière.

Il y a un an, à quelques jours près, la presse révélait la crise de la dioxine. Cette crise a influencé le résultat des élections organisées le 13 juin.

La commission d'enquête sur la crise de la dioxine a rendu ses avis le 3 mars 2000, après avoir suivi et examiné des mois durant l'évolution de ce dossier. Le rapport élaboré par la commission n'a pas été adopté à l'unanimité.

Le coût de cette crise, 18 milliards de francs, a été particulièrement lourd à porter pour le gouvernement. En commission, la volonté du CVP était de découvrir la vérité mais le rapport n'a apporté aucune des réponses requises.

Il y a quelques semaines, la ministre Aelvoet a déclaré dans une interview que la sécurité alimentaire était relativement bien assurée. Deux mois avant ces déclarations, certaines personnes soulignaient les dérives alimentaires dont le CVP et le "Boerenbond" seraient les responsables. Ces dernières années, la sécurité alimentaire a bénéficié d'une attention particulière qui s'est encore accentuée à la suite de la crise de la dioxine.

Aujourd'hui la question se pose de savoir quelles sont les leçons que l'on peut tirer de cette crise ?

La création d'une agence fédérale constituait le cheval de bataille de ce gouvernement. D'ailleurs, ce projet n'est pas neuf puisqu'il avait déjà été proposé au cours de la législature précédente.

Le 26 juin 1998, le précédent gouvernement avait déjà adopté une décision de principe concernant l'approche intégrale de la chaîne alimentaire et concernant l'organisation d'un audit externe portant sur les services de contrôle. Le gouvernement actuel a repris cette idée et a proposé la création d'une Agence fédérale pour la Sécurité alimentaire pour laquelle on recherche activement un administrateur délégué. Il s'agira certainement d'une nomination politique puisque le collaborateur du cabinet de la ministre Aelvoet siège au comité de sélection.

Néanmoins, aucun concept n'a été concrétisé. De nombreuses questions subsistent. En fait, le dossier n'a absolument pas progressé. La structure ne sera pas véritablement opérationnelle avant le début de l'année 2001, alors que le gouvernement avait promis que l'Agence fédérale pourrait démarrer ses activités au début de l'année 2000, ce qui n'est donc pas du tout le cas.

J'éprouve quelques réticences concernant la fusion des différents services de la Santé publique. Le gouvernement souhaite réunir en une seule agence des services polyvalents tels que l'IEV. Cette agence effectuerait tous les contrôles et analyses. Quelles seront exactement ses compétences ? Il semble qu'elles soient interprétées largement. L'agriculture et la pêche maritime seront régionalisées. En ces domaines, seul le contrôle sanitaire restera une compétence fédérale. Tout cela est de nature à susciter la confusion. Ainsi, le service D65 avait été chargé de la lutte contre les maladies animales. Devra-t-il désormais partager cette compétence avec un autre service ? Les missions de l'agence de la sécurité alimentaire ne sont pas bien délimitées. Désormais, en cas de peste porcine, le personnel du service D65 comme le personnel de la Santé publique seront mobilisés. Il s'agit d'un gaspillage de moyens financiers et humains.

Pour les entreprises, la charge administrative s'alourdit. Elles sont victimes de la mauvaise administration du gouvernement. Évidemment, cette situation entraîne également des conséquences financières pour le secteur.

Une politique de la sécurité alimentaire ne se limite pas à une restructuration des services de contrôle. Je constate que ce gouvernement, si généreux dans d'autres domaines, n'est pas disposé à augmenter d'un franc le budget alloué à la sécurité alimentaire. Le département de la Santé publique ne progresse pour ainsi dire plus dans son travail législatif.

Le département n'a pas encore arrêté le scénario à suivre en cas de crise. L'enquête alimentaire est restée lettre morte. La surveillance de la chaîne alimentaire laisse toujours à désirer. Une contamination par des PCB

reste possible, alors que pour les autres contaminations les contrôles s'avèrent insuffisants.

Nous ne sommes toujours pas dotés d'un système de contrôle informatisé. Il existe bien une procédure d'alerte, mais il n'existe pas de scénario pour les situations de crise.

L'information et le traçage sont trop lents. Toutes les informations devraient être centralisées. Le système de production est malheureusement toujours ouvert et la réglementation européenne en la matière fait défaut.

Si les recommandations de la commission sont louables, elles ne peuvent cependant être appliquées. Comment expliquer que la dioxine et les PCB puissent pénétrer dans la chaîne alimentaire ? Il s'agit là d'une conséquence du système de production ouvert. Le ministère de la Santé publique n'a pris aucune mesure en la matière. Seul le département de l'Agriculture en a prises quelques-unes.

Je voudrais formuler quelques observations concrètes à propos de la récente crise des PCB.

Les communiqués de presse font état de dépassements des normes pour les PCB mais l'ampleur des dépassements n'apparaît pas clairement.

De quelles substances s'agit-il au juste : de PCB, de dioxines ou d'autres substances encore ?

Qu'en est-il des animaux qui ont absorbé les aliments contaminés ? Qu'en fera-t-on ?

Les entreprises agricoles qui ont acheté des aliments à la firme incriminée sont-elles connues ?

Quelle est en définitive l'origine de la contamination ?

De nombreuses questions restent sans réponse. En dépit des communiqués apaisants du gouvernement, le problème n'est pas encore défini. Il s'avère qu'un instrument important a été créé grâce au programme Consum. Les analyses concernant la présence de PCB sont encore marginales. Pourquoi le contrôle n'a-t-il porté que sur trois entreprises et pourquoi a-t-on affirmé qu'il n'y avait aucun danger pour la santé publique ? Je ne suis pas convaincu que cela soit exact. J'estime que le ministre n'a pas pris toutes les mesures qui s'imposaient. Les aliments pour le bétail faisaient-ils précédemment l'objet d'un contrôle ? La création d'une banque de données est une bonne chose mais elle avait déjà été proposé dans les recommandations formulées par la commission dioxine. Apparemment, les services de la Santé publique n'ont toujours pas déployé une activité suffisante. Quelles mesures ont été prises, entre

autres, en ce qui concerne l'IEV ? Peut-on garantir qu'aucun aliment contaminé n'a été mis sur le marché ?

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Le nouvelle contamination aux PCB a été rendue publique tout juste après que j'aie introduit ma demande d'interpellation. Le gouvernement cherche à calmer les esprits, souligne que son programme Consum fonctionne bien et que l'Europe le félicite pour son intervention rapide.

Je constate néanmoins que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Dans ses premières interviews, le ministre Gabriëls a suscité la confusion par ses explications techniques sur la contamination. Il semble ne pas avoir tiré les enseignements de la crise de la dioxine de l'an dernier.

Le ministre aurait dû tenter de trouver la cause de la pollution aux PCB survenue un an après la crise de la dioxine. Après avoir d'abord bloqué trois exploitations, le ministre a dû reconnaître ensuite que 2.000 exploitations avaient été touchées.

Comment ces PCB se sont-ils retrouvés dans des aliments pour bétail ? Par le biais des matières premières ? A-t-on prélevé des échantillons de celles-ci ? Quand a-t-on obtenu un premier résultat positif ? Manifestement, on ignore, au sein même de l'exploitation, quelles matières premières sont utilisées. Si un problème se pose sur ce plan-là, il faut vérifier si d'autres exploitations n'ont pas utilisé ces matières premières. L'inspection n'a-t-elle rien remarqué ? Comment se peut-il que l'obligation de dresser un inventaire ne soit pas respectée ? Si les matières premières ne sont pas à l'origine de la pollution, il faut examiner les autres pistes. S'agit-il d'huiles ? Y aurait-il eu intention de nuire ?

Les aliments pour bétail contaminés ont été répartis. Mais entre combien d'exploitations ? Ces aliments sont-ils contrôlés systématiquement au moment de leur livraison ? De quelle nature sont les exploitations auxquelles les aliments pollués ont été livrés ; y a-t-il parmi elles des porcheries ? Peut-on déterminer le sort réservé aux animaux ayant consommé les aliments contaminés ? Se sont-ils retrouvés dans la chaîne alimentaire ?

Je me pose aussi une série de questions au sujet de la réaction des pouvoirs publics dans cette crise des PCB. Le gouvernement s'est dépêché de rassurer tout le monde. Mais a-t-il bien communiqué tous les éléments du dossier ? S'est-il concerté avec le secteur ? Comment les instances européennes ont-elles réagi ?

Quels enseignements tirera-t-il de ce nouveau dossier ? Ne commence-t-il donc pas à se rendre compte qu'il est face à des problèmes structurels et qu'il n'est pas seulement en présence de cas fortuits et isolés ?

Le suivi du plan d'élimination des PCB est de la compétence des Régions. La ministre s'est-elle déjà mise en rapport avec les services régionaux ? Il serait inadmissible que le contribuable écope une fois de plus pour les dégâts dus à des pratiques suspectes.

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : Le nouveau cas de contamination au PCB qui vient d'être observé repose des questions à mon avis sous-estimées par certains dans les conclusions de la commission "Dioxine".

Je me souviens avoir dû, par exemple, me battre pour faire inscrire aux conclusions du rapport le principe de précaution. Les oppositions ne venaient pas des écolos de la majorité ! Je veux mettre en cause la conception du problème que développent certains ; je ne vise pas la majorité actuelle.

L'attention s'est localisée sur la nécessité de contrôles accrus. De ce côté, les choses se sont sensiblement améliorées, comme en témoigne la détection rapide de la contamination de Feluy.

Cependant, se pose aujourd'hui le réel problème suscité par le constat qu'une contamination reste encore possible. Des incidents se reproduiront tant que nous ne nous attaquerons pas énergiquement au double problème de l'élevage intensif et de l'alimentation animale.

Le développement d'une agriculture intensive crée une production excédentaire qu'il faut écouler à bas prix. Dans ce contexte, la rentabilité ne peut être atteinte qu'en raccourcissant le cycle de production ou en jouant sur le prix des aliments. Le premier facteur étant déjà comprimé au maximum, reste le second : la tentation est grande d'introduire soit, légalement, des matières premières secondaires, soit, frauduleusement, des déchets pour l'évacuation desquels un avantage financier est concédé.

Si la question de la nécessaire reconversion de l'agriculture intensive est donc posée ; celle de l'utilisation de farines animales et de graisses recyclées reste entière.

Va-t-on réellement interdire l'utilisation des farines animales dans l'alimentation animale ainsi que l'ajout de graisses recyclées ? Comment allez-vous vous concerter avec les Régions ?

Va-t-on mettre fin à la politique de déclassement/reclassement de certains déchets ?

Quelles sont les mesures prises pour renforcer le contrôle des matières premières entrant dans l'alimentation animale ?

Quelles sont les mesures prises pour réorienter à terme l'agriculture intensive vers une agriculture liée au sol ?

Où'en sont les arrêtés d'application de mise en oeuvre de l'Agence pour la sécurité alimentaire ?

Où'en sont les cadastres de recensement des transformateurs à Astaré ? Avez-vous des informations venant des Régions ?

Quels sont les moyens budgétaires prévus pour ces diverses politiques ?

M. **Luc Paque** (PSC) : L'histoire se répète presque un an après. Nous aurions tous préféré célébrer cet anniversaire autrement.

Quelles sont les causes de la teneur importante en PCB identifiée à Feluy dans la fabrique d'aliments pour bétail "Cambier et fils" ? Si les causes de la contamination sont clairement définies, le gouvernement peut-il nous renseigner sur l'étendue exacte de la contamination, sur les dispositions qu'il compte prendre à l'égard du consommateur et sur l'attitude qu'il compte adopter à l'égard des pays tiers ?

Peut-on garantir que les mécanismes de communication entre le ministère de l'Agriculture et celui de la Santé publique fonctionnent bien ?

L'État peut-il garantir budgétairement l'efficacité du système de monitoring "Consum" dès lors que l'article budgétaire correspondant comprend aussi les indemnités des entreprises agricoles ayant subi un préjudice financier suite à la crise de la dioxine ? Autrement dit, la part réservée à "Consum" est-elle suffisante, à court et moyen terme, pour assurer son objectif ?

Même si son objectif est de mettre en place des monitorings permanents des aliments pour bétail afin d'y détecter la présence éventuelle de contaminants, "Consum" se concentre pour une grande part sur la recherche de PCB. Depuis la crise de la dioxine, de quelles autres garanties dispose le consommateur pour la détection d'autres types de contaminants ? Quels sont les autres monitorings les plus fréquemment réalisés ? Quelle est leur part sur l'ensemble des contrôles actuellement effectués ?

Enfin, qu'en est-il de l'état d'avancement des recommandations de la commission d'enquête, notamment en ce qui concerne la valorisation du système GMP ?

La cause de la contamination pourrait être un transformateur à l'Askarel. Y a-t-il concertation avec les Régions pour réaliser le cadastre de ces transformateurs, prévu par une directive européenne ?

Même si l'on peut se féliciter de la sévérité des normes belges, notre pays n'est-il pas en train de s'isoler par rapport à ses partenaires et voisins ?

Ne faudrait-il pas envisager de promouvoir au sein de l'Europe des mécanismes qui feraient qu'un pays ne serait pas pénalisé par les normes et règles qu'il s'impose à lui-même ?

M. Jaak Gabriëls, ministre (*en néerlandais*) : Je me bornerai à retracer les faits tels qu'ils se sont produits. Le 4 mai dernier, dans le cadre du programme Consum, un échantillon a été prélevé chez un éleveur de bétail. Il s'agit d'une petite entreprise familiale produisant chaque année 2000 tonnes de viande. Le 16 mai – date à laquelle les résultats des analyses ont été rendus publics – toutes les entreprises concernées ont été bloquées. Les veaux élevés dans les trois entreprises concernées ont été placés sous le contrôle de l'IEV. La Commission européenne a été avertie le jour même. Par la suite, une contamination a également été constatée dans plusieurs élevages porcins. Tous les élevages qui étaient clients de l'entreprise d'aliments pour bétail ont été avertis et bloqués.

Dans l'intervalle, il est apparu que le producteur d'aliments pour bétail ne tenait plus aucun registre à jour depuis des mois. Si cet élément se confirme, ce producteur se verrait désormais privé d'agrément.

A présent, nous allons tenter de déterminer comment les substances polluantes ont pu aboutir dans les aliments pour bétail.

– *Présidence* : Mme **Muriel Gerkens**

Les instances européennes ont été averties le 19 mai. Un groupe de travail a également été créé, composé notamment de représentants de l'IEV. Il a établi son quartier général à Mons et suit l'affaire d'heure en heure.

Dans l'intervalle, la majorité des entreprises placées sous contrôle ont été débloquées, à condition toutefois qu'elles satisfassent à certains paramètres concrets. Les aliments pour bétail non consommés seront repris, remboursés et détruits par le fabricant. Cette opération s'effectuera également sous le contrôle des services compétents.

Le programme de monitoring "Consum" a permis d'établir, avec une certitude de 99 pour cent, qu'aucune entreprise, outre celles qui ont été retracées et enregistrées, n'a été contaminée dans le cadre de ce dossier. Ce système de monitoring a donc fourni, dans ce dossier concret, des preuves évidentes de son efficacité et il est permis de dire qu'il a atteint sa vitesse de croisière.

En effet, dans le cadre du programme "Consum", 16.000 contrôles sont effectués chaque année, dont 11.000 dans le secteur des aliments pour bétail. L'échantillon de Feluy constitue le premier échantillon positif sur 2.291 analyses.

Mes services cherchent actuellement à détecter une éventuelle présence de dichlorvos dans les échantillons. Si les résultats de ces analyses se révèlent positifs, un nouveau procès-verbal devra être établi.

– *Présidence* : Mme **Yolande Avondroodt**

Les recommandations formulées dans le cadre de la crise de la dioxine s'articulent à trois niveaux : le niveau conceptuel, le niveau structurel et le niveau fonctionnel. Il en est activement tenu compte.

Depuis, il a été décidé de mettre sur pied le programme "Consum". Les faits ont prouvé qu'il s'agissait là d'une bonne décision. (*Poursuivant en français*)

En ce qui concerne la question de M. Paque relative au budget du programme "Consum", visant à savoir si ce budget suffit à financer le contrôle planifié, il me faut avouer que nous devons déplorer des retards quant au nombre d'échantillons prélevés et analysés. Cette situation peut cependant être considérée comme normale pour un programme en cours de démarrage.

Le Conseil des ministres sera cependant saisi de cette question. Entre-temps, nous avons les moyens nécessaires pour mener notre tâche à bien.

Si nous voulons restaurer notre image, le programme "Consum" devra cependant être dirigé vers l'Europe tout entière. (*Reprenant en néerlandais*)

Les analyses portant sur la recherche de traces de dioxine sont pratiquement achevées. Nous attendons les chiffres précis.

Les entreprises concernées n'ont pas été bloquées mais simplement placées sous surveillance. Cette méthode permettra de régulariser plus facilement la situation.

Cette affaire démontre que l'enregistrement des livraisons des entreprises d'aliments pour bétail pourrait encore être amélioré, de manière à pouvoir intervenir plus rapidement en cas de problèmes.

Les services compétents ont travaillé rapidement et efficacement. La Commission européenne a d'ailleurs félicité notre pays pour sa rapidité de réaction. Elle entend oeuvrer en faveur de la mise en place d'un programme de suivi aussi performant que Consum dans les autres Etats membres.

L'interdiction de l'utilisation de farines animales est certes une mesure positive, mais elle doit également faire l'objet d'un accord au niveau européen.

L'utilisation des huiles est une matière régionale. Des contacts ont donc été pris avec les services régionaux.

Les départements des Affaires étrangères et du Commerce extérieur veilleront à circonscrire autant que possible les dommages sur le plan des exportations. *(Pour-suivant en français)*

En ce qui concerne les indemnisations, question posée par M. Paque, nous avons mis en route le programme d'indemnisation : 5,4 milliards sont prévus au budget, alors que des demandes ont été introduites pour 6,6 milliards.

Certains ont cependant introduit plusieurs dossiers relatifs au même cas et il faudra examiner la question. Mille dossiers sont déjà partis. L'agriculteur a un mois pour répondre ; s'il s'estime satisfait, le montant de son indemnisation sera versé sur son compte dans les deux semaines suivantes.

En ce qui concerne votre question relative aux normes, je plaide, au sein du Conseil agricole, pour l'adoption de normes identiques par l'ensemble des États de l'Union européenne.

M. Burn veut accélérer le processus, mais des pays expriment encore des réticences.

Pour notre pays, il y a évidemment urgence. Nous espérons que les autres pays vont suivre notre modèle.

Au sujet des questions de Mme Dardenne, je dirai tout d'abord, en ce qui concerne l'interdiction des farines animales, que, conformément à l'accord gouvernemental, j'ai déposé une proposition en ce sens qui sera discutée vendredi prochain en Conseil des ministres.

La matière des graisses recyclées, quant à elle, relève en partie de la compétence des Régions. Des négociations sont en cours.

Depuis le 3 juin 1999, les approvisionnements en corps gras ont été limités aux graisses animales classiques, aux huiles et graisses végétales de premier emploi et aux huiles et graisses issues de l'industrie agro-alimentaire mais livrées sans intermédiaire.

Il n'est donc plus possible de fondre des graisses et de les livrer ensuite. Pour ce faire, il a fallu mettre en place des mécanismes spécifiques de contrôle.

Je ne suis pas d'accord avec vous : il ne sert à rien d'interdire si on ne peut contrôler. "Consum" est le meilleur système existant.

Enfin, une agriculture liée au sol ne résoudrait pas tous les problèmes. L'agenda 2000 prévoit une agriculture familiale, durable et compétitive. Un certain nombre de décisions en la matière dépendent désormais des autorités européennes.

Mme **Magda Aelvoet**, ministre *(en néerlandais)* : Les reproches adressés par M. Brouns aux services de mon département sont totalement injustifiés. Le programme Consum comporte plusieurs volets qui prévoient notamment l'intervention de l'IEV et de l'Inspection des denrées alimentaires. Ces deux services ont déjà prélevé des centaines d'échantillons. Pour sa part, l'IEV a prélevé 400 échantillons pour dépister la présence de PCB, de dioxines et d'autres substances.

M. **Hubert Brouns** (CVP) : Vous brossez un tableau tronqué de la réalité. Cette prise d'échantillons se faisait déjà par le passé, fût-ce dans une moindre mesure. Actuellement, on intensifie le prélèvement d'échantillons pour rechercher les PCB. La ministre Aelvoet ne saurait prétendre que la prise d'échantillons fonctionne beaucoup mieux maintenant.

Mme **Magda Aelvoet**, ministre *(en néerlandais)* : Vos propos sont inexacts. Le nombre d'échantillons PCB prélevés par l'IEV n'a plus rien à voir avec ce qui se faisait par le passé. La recherche de PCB se fait aussi dans les aliments pour le bétail et le nombre d'analyses effectuées par l'Inspection des denrées alimentaires connaît une augmentation substantielle. En outre, un programme global de monitoring concernant la présence de produits contaminants a été mis en place. En matière de traçage, l'Institut de promotion de la viande belge a mis au point un système applicable à toutes les espèces animales. Fin juin, ce programme sera présenté à l'UE, en vue de bénéficier de subventions. Le scénario qui a été arrêté prévoit aussi la création d'une cellule de crise. La "task force" se réunit toutes les semaines et une réunion d'urgence est prévue en cas de problèmes. L'Agence fédérale a commencé ses travaux en février. À cet effet, il a fallu désigner un administrateur délégué et toutes les procédures légales prévues ont été observées. Samedi passé, le comité de sélection composé d'experts a vérifié les résultats d'un bureau de sélection. En définitive, trois candidats ont été sélectionnés sur une liste de plus de 200 personnes.

La commission de sélection a proposé un seul candidat à l'unanimité. Le candidat concerné sera présenté au conseil des ministres vendredi prochain puis proposé à la nomination. Par conséquent, la remarque tendancieu-

se de M. Brouns au sujet de cette nomination est stupéfiante. Je m'inscris énergiquement en faux contre ses critiques.

Sitôt l'administrateur délégué nommé, tout pourra aller vite. La Task Force terminera ses travaux très prochainement de telle sorte que la définition des missions de l'Agence fédérale pourra être finalisée et que ses structures pourront être définies. Ces divers travaux seront terminés d'ici à fin juin 2000. J'aurais évidemment préféré que nous ayons pu démarrer avec l'Agence. Pour ce qui est des implications budgétaires, 35 millions ont été réservés pour le financement de l'Agence. En outre, un accord clair a été passé entre l'Agriculture et la Santé publique en matière d'échange d'informations. (*Poursuivant en français*)

Les faits montrent que la Commission européenne estime que cette crise-ci a été gérée de façon différente. Le comité vétérinaire permanent, qui s'est réuni hier, n'a décidé d'aucune mesure, estimant que le travail a été fait correctement.

Certains pays – dont l'Allemagne – ont, il est vrai, provoqué des blocages, des acteurs privés ayant, de leur propre chef, bloqué des camions et exigé des certificats avant d'accepter de la viande belge. Ces actions sont terminées et la situation est actuellement débloquée en Allemagne.

La performance de "Consum" nous a permis d'agir en temps utile.

Quant à être sûr qu'aucun élément contaminé n'est entré dans la chaîne alimentaire, nous n'avons aucune indication de ce que nous n'aurions pas maîtrisé l'ensemble des données.

Tous les abattoirs ont été avisés de la liste des exploitations agricoles concernées, de sorte que, le cas échéant, ils puissent mettre immédiatement en oeuvre le mécanisme de traçage.

Pour ce qui concerne le problème du Dichlorvos, soulevé par M. Brouns, je signale que cette substance fait partie du plan de contrôle normal des contaminants de l'Institut des denrées alimentaires. En 1998-1999, des analyses ont été menées, sans conduire à aucune constatation négative. Si ce produit était présent, c'était alors en quantités infimes, bien inférieures aux seuils détectables.

La firme de M. Beauduin fonctionne non seulement en tant que fournisseur de farines alimentaires pour animaux, mais également en tant que "go-between" dans le domaine des farines destinées à la consommation humaine. Des échantillons ont été pris. Nous attendons

le résultat des analyses qui vous sera communiqué dès que possible.

M. Hubert Brouns (CVP) : La réponse du gouvernement me déçoit. Il a omis de répondre à une série de questions fondamentales.

Je veux parler notamment des prélèvements d'échantillons de l'IEV : 400 échantillons sur une base annuelle pour déceler la présence de PCB, c'est tout à fait insuffisant.

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en néerlandais*) : Nous nous fondons sur les normes statistiques du Codex alimentarius. M. Brouns considère-t-il que ce n'est pas une base fiable ?

Au demeurant, il ne s'agit pas de 400 échantillons sur une base annuelle, mais sur une période de cinq mois.

M. Jaak Gabriëls, ministre (*en néerlandais*) : Je viens de dire que nous n'effectuons pas seulement des analyses sur les PCB et les dioxines, mais sur toute une série de substances nuisibles. M. Brouns n'écoute pas ce que nous disons.

M. Hubert Brouns (CVP) : Des analyses de ce type sont réalisées depuis des années. En ce qui concerne la nomination au sein de la commission de sélection, je continue à m'interroger. Je n'ai pas placé de chef de cabinet dans cette commission. C'est le ministre qui a agi de la sorte, et c'est là un comportement malsain. J'espère qu'en plaçant sous contrôle ces 200 exploitations, nous aurons endigué la crise. Le traçage a été réalisé grâce à un examen des factures. Quelles garanties avons-nous qu'aucune autre exploitation n'a été contaminée ? Le ministre pourrait-il nous faire savoir qui a été nommé entre-temps au Comité vétérinaire permanent ?

Mme Annemie Van de Casteele (VU-ID) : Je constate que cette crise a été mieux maîtrisée que la crise de l'année dernière. Cela a également été le cas de la communication. L'information doit toutefois être correcte. Pourquoi le ministre Gabriëls a-t-il déclaré que trois entreprises seulement ont été placées sous surveillance alors qu'en fait ce nombre était beaucoup plus élevé.

M. Jaak Gabriëls, ministre (*en néerlandais*) : On nous reproche souvent de placer un trop grand nombre d'entreprises sous surveillance. Or, Mme Van de Casteele affirme à présent que mettre trois entreprises sous surveillance n'est pas suffisant. Dans ce domaine, nous pourrions travailler plus efficacement si les entreprises d'aliments pour bétail enregistraient plus soigneusement leurs livraisons. Il s'agit de retenir la leçon.

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Il est exact que l'information a mieux circulé. Certaines inquiétudes subsistent néanmoins à propos des causes de la contamination. Le contrôle de la chaîne alimentaire présente encore des lacunes. Il appartient à chacun de prendre ses responsabilités. Il n'est pas normal que des entreprises d'aliments pour bétail utilisent des produits dont ils ignorent l'origine.

Un contrôle doit également être opéré lors de la livraison des aliments à l'éleveur. Un échantillon doit être conservé. Il faut intervenir à temps si les registres ne sont pas tenus à jour.

Il faut dégager des moyens supplémentaires. L'interdiction d'utiliser des farines animales dans les aliments pour bétail est une mesure onéreuse. Il faut, par ailleurs, également trouver des moyens supplémentaire pour améliorer les contrôles.

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : On a pu constater une amélioration nette de la gestion, laquelle est d'ailleurs devenue bien plus transparente.

Il est évident que plus le système de contrôle est sophistiqué, plus on risque de soulever une crise. Mais c'est préférable à la pratique de la "poussière sous le tapis".

Je mets toute ma confiance dans l'Agence pour la protection alimentaire. Un contrôle complet est impraticable. L'Agence devra se poser des questions structurelles. Il n'est pas normal que, pour avoir la garantie de manger quelque chose de normal, il faille exercer une multitude de contrôles. Je souhaite, par conséquent, que l'Agence joue un rôle d'orientation de l'agriculture.

M. **Luc Paque** (PSC) : On n'en sait toujours pas beaucoup plus sur les causes de l'affaire. Nous ne sommes nullement rassurés et nous ne le serons que quand nous disposerons de données plus précises. Ce n'est qu'alors que nous pourrions pleinement rassurer nos partenaires étrangers et l'UE.

Tant dans les recommandations de la commission d'enquête sur la dioxine que dans le projet de loi portant création de l'Agence pour la sécurité alimentaire, il a été insisté sur l'importance des contrôles en amont et sur les synergies avec les Régions. Nous ne sommes pas arrivés bien loin et je m'étonne d'entendre la ministre se plaindre des nombreuses étapes que le projet de loi portant création de l'Agence doit franchir et du temps que cela prend. Tout cela était prévisible.

Il aurait mieux valu prévoir un délai de mise en oeuvre plus raisonnable.

Mme **Colette Burgeon** (PS) : L'harmonisation européenne est nécessaire. Je pense utile de "taper sur le clou" auprès de M. Burn, afin d'éviter que nous ne devenions les "dindons de la farce".

Ne serait-il pas opportun de prononcer une interdiction de l'utilisation du Diclorvos ?

Mme Alvoet a évoqué la possibilité de problèmes concernant la farine destinée à la consommation humaine. Il serait urgent d'obtenir les résultats des analyses annoncées.

M. **Peter Vanhoutte** (Agelev-Écolo) : Je me félicite de vos réponses. Vous faites face efficacement à la crise et les départements sont motivés comme il convient.

J'espère que la Belgique pourra peser d'un poids suffisant sur la réforme européenne de l'agriculture.

Il faudra déterminer s'il ne convient pas de remplacer le système forfaitaire par un système plus transparent qui permettrait de contrer le circuit parallèle.

Nous ne sommes pas partisans d'une utilisation prolongée de substances comme le dichlorvos mais les solutions de rechange ne sont pas aisées à trouver.

Il faut disposer de moyens suffisants pour créer une Agence alimentaire mais aussi pour lui permettre de fonctionner correctement.

M. **Jaak Gabriëls**, ministre (*en néerlandais*) : L'entreprise de production d'aliments pour bétail concerné est une petite entreprise. Les commerçants intermédiaires ont également fait l'objet d'un contrôle.

Le Comité vétérinaire permanent est également intervenu dans ce dossier. Nous connaissons la cause de la pollution mais, en raison de l'absence d'enregistrement au niveau de l'entreprise, il nous est difficile d'en déterminer la provenance.

Entre-temps, l'Association belge de producteurs d'aliments pour le bétail a mis au point un système de contrôle que les pouvoirs publics devront bien évidemment contrôler à leur tour. (*Poursuivant en français*)

Ce dont a parlé Mme Dardenne n'est qu'une première étape. Nous proposerons au prochain Conseil des ministres de mettre en oeuvre l'accord gouvernemental. L'Agence aura une tâche importante de définition de ce qu'il y aura à faire dans le futur.

Monsieur Paque, je détiens des fax de partenaires commerciaux étrangers qui nous assurent qu'avec les mesures que nous avons prises, ils ne rencontreront

plus de problème dans leurs pays. Les initiatives allemandes dont on a parlé étaient purement privées et n'émanaient ni des Länder, ni des autorités fédérales.

J'estime, comme Mme Burgeon, absolument nécessaire de plaider auprès de M. Burn en vue d'obtenir des normes européennes uniformes. Des pays du Sud de l'Europe sont encore hésitants. Peut-être faut-il renforcer la pression sur les instances européennes.

La Commission européenne a demandé aux États membres d'établir un état de la question relatif au Dichlorvos, en suite de quoi des mesures d'interdiction pourront, éventuellement, être prises. *(Reprenant en néerlandais)*

Nous devons rendre hommage à nos fonctionnaires qui ont fourni, même pendant le week-end, un travail minutieux dans ce dossier.

Lors du prochain Conseil européen de l'Agriculture, je plaiderai à nouveau en faveur d'une étroite collaboration en matière de contrôle entre les petits pays agricoles.

Mme **Magda Aelvoet**, ministre *(en français)* : Les denrées alimentaires dont on a parlé sont des denrées préemballées et donc sans rapport avec la contamination.

Nous avons néanmoins pris également des échantillons de ces denrées-là, par mesure de prudence. *(Poursuivant en néerlandais)*

En tant que ministre, je suis responsable envers le Conseil des ministres. J'ai donc estimé qu'il était important que je sois informée des travaux de ce comité de sélection par l'intermédiaire d'un collaborateur. Les candidatures ont d'abord été examinées par un bureau de sélection.

Enfin, je souhaiterais faire observer à Mme Vande Casseele qu'aucune forme de contrôle ne permet d'exclure totalement les abus.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 13 h 25.*